

Nombre en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Votants : 13

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 avril 2018 s'est réuni à la mairie d'ARDON en séance ordinaire, le 16 avril 2018 à 20h30, sous la présidence de ElysaBETH BLACHAIS-CATOIRE, Maire.

Membres présents : ElysaBETH BLACHAIS-CATOIRE (Maire), Jean-Paul ROCHE (1^{er} adjoint), Guy LASNIER (2^e adjoint), André RAIGNEAU (4^e Adjoint), Anne REAU, Marylène URBANIAK, Nathalie FROUX, Gaël VERRIER, Sylviane CHEVRIER.

Membres absents ayant donné pouvoir : Véronique FAUVE (3^e adjoint) ayant donné pouvoir à Jean-Paul ROCHE, Monique BILLOT ayant donné pouvoir à ElysaBETH BLACHAIS-CATOIRE, Jean-Claude DALLOT ayant donné pouvoir à Guy LASNIER, Marc VILLAR ayant donné pouvoir à Marylène URBANIAK.

Membres absents : Michel TATIN et Odile KOPP-HABERT.

Secrétaire de séance : Madame Marylène URBANIAK

Début de séance : 20h35

Fin de séance : 22h40

AVIS SUR LA MISE EN PLACE DES DP POUR LES CLOTURES

Rapporteurs : ElysaBETH BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1^{er} Adjoint

Madame le Maire et Monsieur ROCHE précisent que la mise en place des déclarations préalables pour les clôtures est déterminée par l'EPCI compétente en matière d'urbanisme (art. R421-12 code de l'urbanisme). En revanche, l'avis de la commune est demandé.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

DEMANDE à la Communauté de Communes des Portes de Sologne d'instaurer les déclarations préalables pour clôtures sur l'ensemble de la commune (toutes zones concernées).



Le Maire,
ElysaBETH BLACHAIS-CATOIRE

ElysaBETH
Ardon
SOLOGNE

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.
A Ardon, le 17 avril 2018